



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 113 /2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de location / animation
ALL ANIMATION**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de location / animation avec All Animation, sise 33 rue du Truchet 38450 Vif, dans le cadre des animations gratuites de « l'été dans les parcs » pour :

-Un parc de loisirs éphémère (ventrigrisse, jeux en bois et machine à glaces), les samedis 8 juillet et 26 août de 9h à 14h

Pour un montant total TTC de 1660 Euros (mille six cent soixante Euros).

De signer le contrat de location et les conditions générales annexés à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 19 juin 2023

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.